



UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°140 – Septembre 2023- uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

La période estivale est derrière nous, la rentrée est déjà là et le siège est toujours présent à votre service, même si certains salariés sont encore en congés.

Ce mois-ci, de nombreuses informations, comme toujours, vous permettant d'aborder avec sérénité et dynamisme le cycle 2023-2024 !

Xavier Pons
Directeur administratif

Rappel d'échéances

☛ Médailles associatives

Pour la prochaine promotion du 11-Novembre, les demandes de médaille du mérite UNC, échelon vermeil, or et grand or, et de médaille du djebel, vermeil, or et diamant, doivent être réceptionnées au siège national pour le début octobre, soit par courriel, soit par courrier postal, terme de rigueur.

Les présidents des comités se réuniront mi-octobre (date à préciser) pour statuer sur les dossiers présentés.

☛ Paiement du troisième tiers

A la suite de la décision du conseil d'administration en date du 23 novembre 2013, le 3^e tiers doit parvenir au service comptabilité du siège national pour le 15 octobre de l'année en cours, terme de rigueur.

Il est rappelé que seuls les effectifs correspondants aux redevances versées avant le 31 décembre 2023 seront pris en compte pour le calcul du nombre de voix qui sera attribué à chaque fédération départementale pour les différents scrutins de l'assemblée générale de 2024.

Agenda du siège national

☛ 28 septembre

- ❖ Bureau national
- ❖ Réunion du comité consultatif aide sociale et solidarité
- ❖ Réunion du comité consultatif communication interne, recrutement et réseaux sociaux
- ❖ Comité de rédaction de *La Voix du Combattant*

☛ 29 septembre

- ❖ Conseil d'administration national

Document de référence



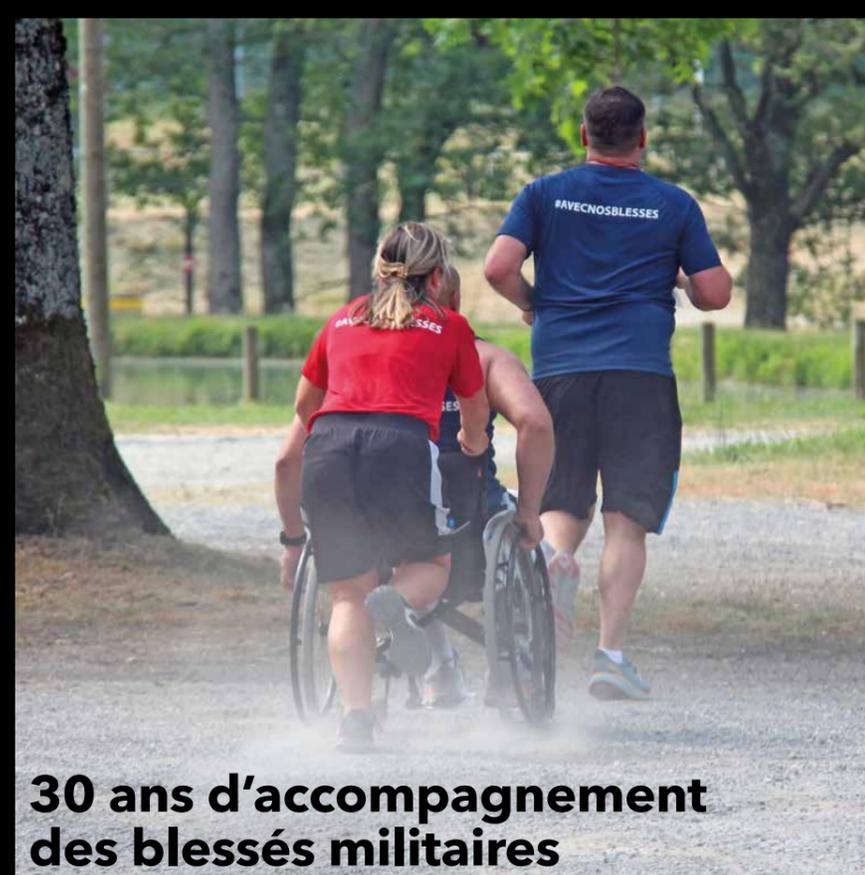
Ces documents de référence, présentés et approuvés lors de l'assemblée générale du 13 mai dernier sont à votre disposition sur le site internet (www.unc.fr).

Le thème de la déclaration d'action civique et de mémoire 2023 porte sur **l'UNC et les réserves**, sujet particulièrement d'actualité à l'heure où la loi de programmation militaire consacre une vigoureuse montée en puissance de la réserve opérationnelle au sein du ministère des Armées.

La Voix du Combattant

LA VOIX DU COMBATTANT

N°1887 - août - septembre 2023
Le magazine de l'Union nationale des combattants



Le numéro de rentrée de *La Voix du Combattant* s'attarde, dans sa rubrique Grand angle, sur les 30 ans de la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT), véritable tour de contrôle du suivi et de l'accompagnement des soldats blessés.

A l'heure où le ministère des Armées met en œuvre le plan blessés, présenté le 10 mai dernier par Mme Miralles, une occasion de faire le point sur un sujet sur lequel l'UNC s'implique de plus en plus, avec de nombreux témoignages et une présentation du stage de médiation canine, outil de resocialisation du blessé grâce aux chiens.

Dans ce numéro également, un entretien avec Jean-Marie Bockel, ancien secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, président de la commission nationale de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis.

Le coup de cœur de la rédaction :
retrouver les familles
des déportés p. 2

Actualités :
harkis : réparer avec
« bienveillance et rigueur » p. 10

Histoire :
août 1953 : l'opération *Camargue*
en Indochine p. 22

L'Union nationale des combattants

rassemble
les hommes et les femmes qui ont
un jour porté les armes. les veuves

Une association centenaire

- Créée après l'armistice du 11 novembre 1918, reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920.
- Accueille les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.
- Les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine et de Corée, d'Afrique du Nord, des théâtres d'opérations extérieures (TOE), les soldats des opérations extérieures, les anciens du service militaire, tous soldats de la France, ainsi que tous ceux qui, comme membres associés, partagent

Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays :
Téléphone :
Courriel :

J'adhère à l'UNC en tant que :

- Militaire
 - En activité À la retraite
 - Appelé du contingent
- Réserviste
 - Opérationnel Citoyen
 - Titre du service civil volontaire
- Protecteur des vies et des biens
 - Policiers Pompiers Autres
- Veuve ou veuf
 - De guerre, d'Opex ou d'Opint
 - D'ancien combattant
 - D'une autre catégorie citée ci-dessus
- Autres
 - Orphelin ou pupille de la Nation
 - Conjoint d'un membre adhérent
 - Membre associé
- Demande de reconversion Oui Non
- Je souhaite m'abonner à La Voix du Combattant Oui Non
- Comment nous avez-vous connus ?
 - Par l'association Implic'Action
 - Par le journal La Voix du Combattant
 - Par une publicité (préciser laquelle)
 - Par recommandation
 - Autres :

Abonnez-vous à

LA VOIX DU COMBATTANT

• Je suis adhérent de l'UNC

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur www.unc.fr).

• Je ne suis pas adhérent de l'UNC

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements, La Voix du Combattant, 18, rue Vézelay - 75008 Paris.

OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)

Bulletin d'abonnement

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :
Code postal : Ville :
Pays :
 Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de : LA VOIX DU COMBATTANT
 20 € (France et EU) - 31,50 € (Étranger)

Nos coordonnées

Union Nationale des Combattants

Siège national : 18 rue Vézelay, 75008 Paris - Tel : 01 53 89 04 04

Courriel : uncnationale@unc.fr

Informations locales

Aujourd'hui ...



...comme hier

Rejoignez l'UNC
www.unc.fr

Le mois de septembre est traditionnellement celui des forums d'associations dans les communes.

N'hésitez pas à contacter le magasin pour vous procurer le nouveau dépliant de présentation de l'UNC, remis à jour par le comité consultatif communication interne, recrutement et réseaux sociaux.

Attention, l'agenda 2024 sera disponible courant septembre. Ne perdez pas de temps, commandez le dès à présent.

Décoration - Distinctions

Pour information, publication le 13 juillet 2023 de l'arrêté fixant la liste des inscriptions portées sur les agrafes de la médaille de la défense nationale.

Lien vers l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047862522>)

Porte-drapeaux

Un arrêté du 12 juillet, publié au journal officiel du 16 juillet, modifie une nouvelle fois l'arrêté du 13 octobre 2006 relatif aux diplômes d'honneur de porte-drapeau.

Depuis la précédente modification du 21 novembre 2022, publiée le 1^{er} décembre, l'article 1^{er} précisait que le diplôme pouvait être décerné après 3, 10, 20, 30, 40 et 50 années de service. Le nouvel arrêté précise que ce diplôme peut être décerné également après 60 ans de service.

Retraite du combattant

Allocation de reconnaissance du combattant

Comme cela était indiqué dans le dernier numéro d'*UNC Infos*, le 29 juin dernier était publié le décret 2023-534 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale, dont la substitution du terme « retraite » par « allocation de reconnaissance » dans l'ensemble des décrets et codes concernés (dont celui des impôts, des pensions militaires, de la sécurité sociale...).

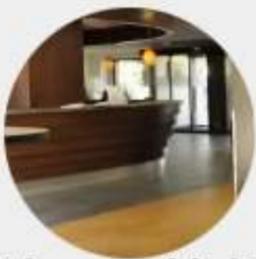
Afin de tirer les conséquences de ce premier décret, ont été publiés le 4 août le décret n° 2023-725 et l'arrêté qui en découle, pour la partie réglementaire, portant changement de dénomination de la retraite du combattant, lui substituant celle d'allocation de reconnaissance du combattant, dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'ensemble de l'appareil normatif est ainsi corrigé pour lever l'ambiguïté du terme retraite en vue de mieux traduire la nature de ce dispositif et en ainsi d'en préserver la pérennité.

Lien vers le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047937079>

Lien vers l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047937281>

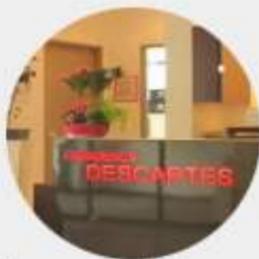
Partenariat avec l'IGESA



Résidence Voltaire

7 Métro Porte d'Italie

Je réserve



Résidence Descartes

4 Métro Barbara

Je réserve



Résidence Diderot

7 Métro Porte d'Italie

Je réserve

Vous devez vous rendre à Paris ?

Comme vous le savez, l'UNC a renouvelé depuis le 10 mars dernier sa convention de partenariat avec l'Institut de gestion sociale des armées (IGESA).

N'hésitez donc pas à réserver votre séjour dans une des trois résidences relais parisiennes de l'IGESA, au tarif « invité ou assimilé dont militaire étranger » : 97,30 € la nuitée en semaine, 77,70 € le weekend, à partir du vendredi soir, et 6,20 € le petit-déjeuner.

Ce tarif est bien plus avantageux que le prix moyen d'un hôtel dans la capitale, à moins de 40 minutes du siège en métro ! Plus d'informations : <http://www.igesa.fr>